



Dossier d'inscription RME (Revenu Minimum Etudiant)

Année scolaire 2023 /2024

**Le dossier est à déposer au CCAS
Avant le 31 Octobre 2023**

Maison de la Solidarité
2, rue de la Poste
29470 Plougastel-Daoulas

Renseignements : CCAS - 02 98 37 57 52 - ccas@mairie-plougastel.fr

La ville de Plougastel est la seule commune de Bretagne à avoir mis en place un Revenu Minimum Etudiant (RME).

Ce dispositif s'adresse à tous les étudiants de Plougastel, dont les revenus, ou ceux de leurs parents, sont inférieurs à un plafond.

Véritable outil d'intégration, le RME poursuit trois objectifs :

- **Tendre vers une égalité des chances.** Chaque jeune de Plougastel doit pouvoir entreprendre des études, sans que l'argent soit un obstacle.
- **Faciliter le déroulement des études et diminuer le risque d'échec.** Le RME peut être une alternative aux « petits boulots » qui peuvent être préjudiciables à la bonne conduite des études.
- **Permettre aux étudiants de choisir librement leurs cursus.** Chacun doit pouvoir suivre des études supérieures dans une autre ville, si la filière n'existe pas dans la région bretonne.

Depuis sa création en 2011, ce dispositif aura permis de répondre favorablement à plus de 300 demandes.

A tous, je souhaite une bonne année universitaire ... et qu'elle soit couronnée de succès !

Le Maire,
Dominique CAP

DEMANDEUR / ETUDIANT

☐ Première demande

☐ Renouvellement

Nom :

Prénom :

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance : Lieu de Naissance :

Nationalité :

Téléphone portable : Fixe :

Mail :

Adresse à Plougastel-Daoulas:

.....

.....

Code postal : Ville :

Date d'arrivée dans la commune :

Situation familiale :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Union libre

CURSUS SCOLAIRE

ANNÉE 2023-2024

Nom et adresse de l'établissement scolaire :

.....

Formation suivie :

Date de début de cursus :

Cette année êtes-vous redoublant ? ☐ Oui ☐ Non

Adresse de l'étudiant durant l'année scolaire :

.....

Projet et orientation scolaire/professionnelle :

.....

.....

ANNÉES ANTERIEURES

Année	Études suivies	Lieu	Diplôme obtenu
2022-2023			
2021-2022			
2020-2021			
2019-2020			
2018-2019			

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

Situation familiale des parents de l'étudiant demandeur du RME :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Union libre ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf (ve)

En cas de séparation, merci de préciser la situation familiale de chacun des parents :

Père : ☐ Remarié ☐ Union libre ☐ Pacsé ☐ Célibataire

Mère : ☐ Remarié ☐ Union libre ☐ Pacsé ☐ Célibataire

Père

Mère

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Téléphone : Téléphone :

Profession : Profession :

Composition familiale (merci d'indiquer toutes les personnes à charges y compris l'étudiant demandant le RME) :

En cas de séparation, parent ayant la charge de l'étudiant demandeur : ☐ Père ☐ Mère

Noms - Prénoms	Date de naissance	Scolarité suivie

Montant mensuel actuel des ressources familiales :

Montant du QF CAF ou MSA (QF aout ou septembre 2023) :

RESSOURCES	Père	Mère	Enfant	Enfant
Salaire net				
Allocation logement				
Allocation Chômage				
Indemnités journalières				
Pensions, rentes...				
Prestations familiales				
Revenus fonciers et immobiliers				
Bourses				
Autres revenus				

Critères d'attribution :

Pour pouvoir bénéficier du R.M.E., il convient de respecter les critères suivants :

- ✓ Justifier de 2 années de résidence principale des parents dans la commune de Plougastel-Daoulas à la date de dépôt du dossier
- ✓ Être âgé de moins de 26 ans
- ✓ Être inscrit dans un établissement d'études supérieures conférant le statut d'étudiant
- ✓ Ne **PAS** être en apprentissage ni en alternance
- ✓ Justifier d'une progression dans les études. Une présence supérieure à 2 ans dans le même niveau d'études n'ouvrira pas droit à l'aide, sauf problème grave de santé ayant entraîné une absence prolongée
- ✓ Justifier d'un quotient familial (ressources mensuelles totales du foyer/nombre de personnes vivant au foyer) inférieur ou égal au barème fixé.
- ✓ Avoir demandé une bourse d'étude auprès du Crous ou du Conseil régional (pour les carrières sanitaires) et fournir la notification d'accord ou de refus

!!! Si votre situation a évolué par rapport à celle prise en compte dans l'avis d'imposition, il vous appartient de communiquer les justificatifs de ressources des 3 derniers mois. La situation la plus favorable sera appliquée.

!!! Les étudiants pour lesquels un rejet a été notifié peuvent faire appel de la décision par courrier motivé à l'attention de l'Adjoint délégué aux affaires sociales.

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

Je certifie ne pas percevoir d'autres revenus que ceux inscrits dans l'avis d'imposition. Je m'engage, d'autre part, à suivre les cours et travaux pratiques ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide m'est allouée par la commune de Plougastel-Daoulas.

Fait à : le :

Signature de l'Étudiant(e)

Précédée de la mention « lu et approuvé »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- ☐ Copie livret de famille
- ☐ Copie carte d'étudiant
- ☐ Justificatif d'inscription dans un établissement pour l'année en cours. (Une attestation de poursuite d'études sera demandée en janvier et en avril)
- ☐ Notification d'attribution ou de rejet d'une bourse d'Etat (CROUS)
- ☐ Notification d'attribution ou de rejet de bourse du Conseil Régional (pour les études des Carrières Sanitaires et Sociales). (Aucun dossier ne sera accepté sans cette notification, positive ou négative)
- ☐ Copie du baccalauréat ou équivalence pour les étudiants de première année
- ☐ Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2022 (N-1) de la famille et de l'étudiant si déclaration propre (les 3 faces imprimées)
- ☐ Notification CAF ou MSA précisant le montant des prestations familiales perçues (famille et étudiant)
- ☐ Notification de Quotient Familial de la CAF ou de la MSA
- ☐ Copie des justificatifs de ressources des deux parents pour les mois de Novembre et Décembre 2022 (*pour les Assistantes Maternelles, fournir cumul Décembre 2022 par enfant gardé*)
- ☐ Copie de la Taxe d'habitation/ audiovisuelle 2022 (si 2022 pas encore reçue, fournir 2021)
- ☐ Relevé d'identité bancaire de l'étudiant